

Projet de loi n°10

**Loi modifiant la Loi sur l'équité salariale afin principalement
d'améliorer l'évaluation du maintien de l'équité salariale**

Amendement

Ajouter, à la fin de l'article 23, l'alinéa suivant :

« Les exercices de maintien de l'équité salariale pour lesquels la période de conservation des renseignements n'était pas écoulée doivent être revus en vertu des dispositions lues telles que modifiées par la présente loi »

Project